

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 421 rapportant une mesure d'expulsion .

n° 421

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 avril 1953

Numéro JO

n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro

1 mai 1953

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 , rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 90 du 26 janvier 1946 expulsant Osman Ismail de la Côte Française des Somalis

Vu la lettre n° 1227/SUR du 7 mars 1953 du Chef du Service de la Sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 90 du 26 janvier 1946, susvisé, est rapporté en ce qui concerne ; Osman Ismail, Somali Issa Momassan Bah Gourgoura, né à Zeilah vers 1918, fils de Ismail Kadari et de Kadidja Dirie.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général,CHAMBOREDON.